

L'équipe du SIVOM de la Saudrune



C'est en réponse à l'absence d'entretien des propriétaires riverains qu'une équipe rivière a été créée, elle est composée d'un technicien rivière et de trois agents. L'équipe intervient sur l'entretien des berges et du lit des ruisseaux pour lutter contre les éventuelles crues et les plantes invasives uniquement dans le cadre des actions définies dans le plan pluriannuel.

En effet, le SIVOM n'est pas habilité à intervenir tous les ans sur la totalité du linéaire des cours d'eau.

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau et l'équipe rivière ont des rôles complémentaires.